



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 8 AVRIL 2024 – 19H



Suite à la convocation adressée par Madame le Maire en date du lundi 27 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni ce lundi 8 avril 2024 à 19 h pour délibérer sur les points à l'ordre du jour. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Charles JEANNE, maire de la commune, en présence de 8 Conseillers sur 10 en exercice.

Présents : Mesdames et Messieurs JEANNE, CHATELARD, MARCELLIN G., GRIZARD, DUQUESNE, LE DORE et LOYER

Absents excusés : Monsieur MICHEL (procuration à Monsieur GRIZARD) et Madame MARCELLIN S. (procuration à Monsieur MARCELLIN)

Secrétaire de séance : Christophe GRIZARD.

Madame le Maire fait lecture et demande aux conseillers de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 12 février 2024 à l'unanimité.

Vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2023

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André CHATELARD, a validé à l'unanimité le Compte administratif 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	376 451.95 €	117 731.90 €
Dépenses	288 150.33 €	119 066.24 €
Résultat exercice	88 301.62 €	- 1 334.34 €
Résultat de clôture cumulé	148 164.06 €	322 675.04 €

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'exécution des recettes et des dépenses communales relatives à l'exercice 2023 a été réalisé par le comptable municipal, et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif 2023 du budget principal. Approbation à l'unanimité par le Conseil municipal.

Affectation des résultats 2023

Madame le Maire rappelle que le Compte administratif 2023 du budget principal fait apparaître :

- Un excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 148 164.06 €
- Un excédent de clôture d'investissement pour un montant de 322 675.04 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté – pour un montant de 70 000 €
- Au compte 1068 – virement de la section de fonctionnement – pour un montant de 78 164.06 €.

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

Vote des taux 2024 des taxes directes locales

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de reconduire les taux 2023 pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe foncière bâti 32,16%
- Taxe foncière non bâti 54,47%
- Taxe d'habitation 18,41%.

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

Arrivée de Monsieur LE DORE

Vote du Budget Primitif 2024

Madame le Maire expose le contenu du budget primitif 2024 du budget principal en précisant les principales orientations arrêtées comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 407 386 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 632 221 €.

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

Avenant à la convention « réseau Bibliothèque » - CCMDL

La CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques sur son territoire notamment à travers un logiciel commun (et donc un catalogue de livres commun) et l'embauche d'un coordinateur.

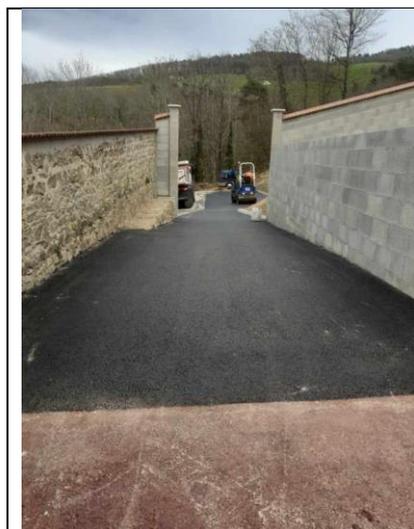
Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un coordinateur qui se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement prévu jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Extension cimetière

Les travaux avancent bien et les différents espaces sont identifiables.



Parking et entrée



Jardin du souvenir



Espace futures concessions

Le portail sera fourni et posé par l'entreprise DENJEAN de Saint Martin en Haut pour un coût de 3 649 € ht.

Les Ets Geay-Giroud de Chazelles sur Lyon ont été retenus pour la fourniture de 2 columbariums, d'une stèle « jardin du souvenir », d'un puits de dispersion et de 3 cavurnes pour un coût total (fourniture et pose) de 6 667 € ht.

Rénovation énergétique de l'école

Plusieurs architectes ont été consultés pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique. L'enveloppe budgétaire est estimée à 250 000 € ht.

L'entreprise CHOULET est retenue avec la proposition d'un taux de 10% du coût des travaux. Toutefois, Monsieur CHOULET prévoit une marge de 50 000 € ht supplémentaires et a indiqué que le taux serait moindre dans l'éventualité où la dépense atteindrait les 300 000 € ht.

Arrivée de Monsieur Romain LOYER

Zone d'accélération des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) prévoit l'élaboration des zones d'accélération (ZACC) pour l'implantation d'installations terrestres de production des énergies renouvelables.

Avant d'établir la carte répertoriant les zones traçant le contour des espaces les plus adaptés à telle ou telle source d'énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien, biomasse et solaire thermique, géothermie, biogaz et réseaux de chaleur), Madame le Maire propose, pour une meilleure protection des terres nobles à l'agriculture, de prendre une délibération imposant l'implantation des panneaux photovoltaïques uniquement sur les toitures.

Approbation du conseil municipal.

Dossiers en cours

- **Nouvelle Mutuelle communale**

La mutuelle SOLIMUT a été choisie en tant que Mutuelle Communale par plusieurs collectivités, notamment Montromant. Il s'avère que certains adhérents ont fait remonter à leurs mairies que les tarifs avaient énormément augmenté.

La CCMDL a décidé de passer convention avec la mutuelle ACTIOM afin d'offrir aux administrés la possibilité de comparer les tarifs et d'avoir le choix de leurs mutuelles.

Le conseil municipal décide de passer convention avec cette nouvelle mutuelle pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Il n'y a pas d'engagements financiers pour la commune dans cette démarche, seulement permettre aux Montromanais d'avoir le choix de leurs mutuelles.

Plus d'informations seront données ultérieurement sur les permanences qui seront mises en place par ACTIOM.

- **Conseil d'école**

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, l'effectif de l'école sera de 31 élèves (16 en maternelle et 15 du CP au CM).

De nombreuses sorties sont prévues jusqu'à la fin de cette année scolaire. Merci aux enseignantes et à l'association Istya pour l'investissement déployé, les enfants de Montromant ont de la chance de pouvoir vivre de belles expériences.

Il est rappelé aux parents que le plan VIGIPRATE a été renforcé, ... :

**IL EST INTERDIT DE STATIONNER DEVANT L'ÉCOLE
ENTRE 7H20 ET 18H30, QUE LES TROTTOIRS SONT DESTINÉS
UNIQUEMENT AUX PIÉTONS. TROIS PARKINGS SONT
A LA DISPOSITION DES FAMILLES.
UN PEU D'EXERCICE PHYSIQUE EST BON POUR LA SANTÉ.
Merci de bien vouloir respecter ces consignes**

- **Zones blanches**

Une rencontre a été organisée avec FREE dans le cadre de l'implantation d'un pilonne téléphonique afin de couvrir certaines ZONES dites BLANCHES sur la commune. En effet, par arrêté ministériel, il est imposé à tous les opérateurs mobiles confondus de remédier à ce problème, sinon ils risquent des pénalités.

Pour Montromant, plusieurs secteurs sont concernés. Free va donc mener une étude et retenir le lieu pour l'implantation du pilonne. Une réunion publique sera organisée quand l'étude sera prête afin de présenter et d'expliquer le bien-fondé de cette installation.

- **Travaux de voirie**

L'entreprise FAURE réalisera des travaux de busage d'un fossé en dessous de la station d'épuration de Montrocier afin de permettre un élargissement de la voie pour un croisement des voitures sur ce secteur. Le coût des travaux s'élève à la somme de 5 207 € ht.

UNE GERBE DE FLEURS SERA DÉPOSÉE AU MONUMENT AUX MORTS LE 8 MAI A 11H

INFORMATION CCMDL

Changement de jours des collectes de sacs noirs et des sacs jaunes sur Montromant

Afin de limités les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais va procéder à des changements de jours des collectes de sacs noirs et des sacs jaunes, à savoir :



A partir du 30 mai
les sacs noirs
seront collectés le jeudi
(au lieu du mardi actuellement)



A partir du 11 juin
les sacs jaunes seront collectés
le mardi des semaines paires
(au lieu du jeudi des semaines impaires actuellement)

Séance levée à 21h37

Prochain conseil municipal le 13 mai 2024